

Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de 11 crédits pour un montant brut total de 47 056 900 francs, dont à déduire des recettes pour un montant de 1 529 000 francs, soit un montant net de 45 527 900 francs, soit:

- délibération 1: un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/II pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève (plusieurs institutions culturelles), dont à déduire la participation de la CODHA pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs;**
- délibérations 2 et 3: deux crédits pour un brut total de 3 689 700 francs destinés à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) et aux aménagements intérieurs d'un abri de biens culturels (collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences), dont à déduire la subvention de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) de 750 000 francs, soit un montant net de 2 939 700 francs;**
- délibération 4: un crédit de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41;**
- délibérations 5 à 11: sept crédits pour un total de 730 100 francs destinés au mobilier et matériel d'exploitation ainsi qu'au matériel informatique des dépôts et de l'abri de biens culturels précités.**

Ces 11 crédits concernent des objets situés à la rue du Stand 22 et au boulevard Saint-Georges 41, parcelles N^{os} 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Ces dernières années, le site dit « des Anciens Services Industriels » à la Jonction a fait l'objet d'importants travaux de décontamination et de dépollution. Ces travaux sont maintenant terminés, mis à part un complément de dépollution à opérer après la démolition des ultimes constructions qui demeurent sur le site.

La construction de l'« Ecoquartier », issue du concours d'architecture organisé en 2009-2010, va pouvoir démarrer dès la délivrance des autorisations de construire, dont les requêtes ont été déposées par les différents maîtres d'ouvrage dans le courant de l'année 2011.

Il comprendra quelques 300 logements, répartis dans trois immeubles, que construiront la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et la Coopérative des Rois, des surfaces d'activités et de commerces, un parking souterrain de 300 places à réaliser par la Fondation des Parkings et, en sous-sols des bâtiments de la CODHA et de la FVGLS, des dépôts et abris de biens culturels pour les collections de différentes institutions culturelles de la Ville de Genève, qui font l'objet, ainsi que leur équipement, de la présente proposition. Deux demandes de crédit relatives à ce projet ont déjà été traitées par votre conseil : la PR-641, acceptée en avril 2009, pour le financement des études qui sont maintenant arrivées à leurs termes et la PR-906, acceptée en octobre 2011, pour celui de la dépollution complémentaire du terrain et d'exécution des enceintes de fouilles nécessaires à ces travaux.

Historique de l'opération

Décembre 2004	Le Conseil administratif décide de réaliser des dépôts en sous-sol du site dit « ARTAMIS » après l'opération d'assainissement du terrain.
Juin 2008	Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-625, de 28 299 000 francs destinés à la participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz.
Septembre 2008	Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-641, de 3 842 000 francs pour le financement des études de : - la construction d'un dépôt pour les collections patrimoniales (3 150 000 francs). - l'aménagement des espaces publics (442 000 francs). - l'étude d'un concept énergétique global (250 000 francs).
Novembre 2008	Le rapport PR-625 A est accepté par le Conseil municipal.
Avril 2009	Le rapport PR-641 A, arrêtés I et III sont acceptés par le Conseil municipal, l'arrêté II est accepté amendé.
Avril 2009	Un concours de projets d'architecture à deux degrés pour la construction d'un Ecoquartier est lancé. Le programme comprend des logements, des surfaces d'activités et, dans les sous-sols, les dépôts de biens culturels des collections patrimoniales de la Ville de Genève.
Février 2010	Le jugement du concours est rendu public. Le lauréat est : Dreier Frenzel Architecture Communication.
Février 2011	Validation de l'avant-projet.

- Mai 2011** Une requête en autorisation de construire pour les dépôts principaux est déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information (DD 104 301).
- Août 2011** Une requête en autorisation de construire est déposée auprès du Département des constructions et des technologies de l'information par la FVGLS pour un immeuble d'habitation contenant l'abri des biens culturels du MHN en sous-sol (DD 104 496).
- Septembre 2011** Proposition du Conseil administratif au Conseil municipal, PR-906, comprenant :
- Un crédit de 7 130 600 francs destiné à la dépollution complémentaire du site.
 - Un crédit de 8 465 000 francs destiné aux enceintes de fouilles nécessaires aux travaux de dépollution complémentaire du terrain, ainsi qu'au terrassement des matériaux profonds non pollués (molasse saine).
- 12 octobre 2011** : Le rapport PR-906 A est accepté par le Conseil municipal.
- Décembre 2011** : Obtention de la subvention de l'OFPP (Office Fédéral de la Protection de la Population) pour l'abri de biens culturels du MHN.
- Mai 2012** : Validation du projet et du devis général.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

Cette proposition répond à la question écrite QE-339 du 13 octobre 2010.

Exposé des motifs

Les musées et institutions patrimoniales de la Ville de Genève ont pour mission première d'assurer la bonne conservation du patrimoine collectif. C'est là la condition sine qua non pour permettre aux institutions d'assurer leurs missions d'étude, de recherche et de diffusion des collections auprès des publics par des mises en valeur, des expositions et des actions de médiation.

Ce patrimoine s'est enrichi au fil du temps, soit par des donations et des legs de tiers, soit par des acquisitions. La collectivité a donc le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures, ainsi que le Conseil international des musées (ICOM) le préconise :

« Les musées sont responsables vis-à-vis du patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel. Les autorités de tutelle et tous ceux concernés par l'orientation stratégique et la supervision des musées ont pour obligation première de protéger et de promouvoir ce patrimoine, ainsi que les ressources humaines, physiques et financières rendues disponibles à cette fin ».

Nos musées et institutions disposent de collections de premier plan, d'intérêts national et international, qui participent au rayonnement de Genève.

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) réunit plus d'un million d'objets avec notamment 8'000 tableaux et sculptures, 350'000 estampes, 25'000 dessins au cabinet des arts graphiques, 70'000 objets archéologiques, 100'000 pièces de numismatique, 15 à 18'000 pièces d'horlogerie et d'émaillerie, 23'600 objets d'arts appliqués, 560'000 ouvrages à la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il s'agit du seul musée encyclopédique de Suisse. Ses collections sont exceptionnelles, quelques points forts : Kerma, une des collections de la préhistoire la plus importante de Suisse, une collection de pastels du 18e siècle unique au monde avec Liotard, Quentin de la Tour, etc., une des plus importantes collections d'œuvres de Ferdinand Hodler, une collection d'horlogerie unique et fondamentale pour l'histoire de la Fabrique genevoise. La renommée de cette institution fait que plusieurs fondations y ont déposé des œuvres pour les mettre à la disposition des scientifiques et du public.

Le Musée Ariana, musée suisse de la céramique et du verre, est l'une des cinq institutions les plus importantes d'Europe dans ce domaine. Il conserve, étudie et expose une collection de 22'000 objets en céramique, 2'500 pièces de verre et 340 vitraux. C'est la seule institution européenne qui soit entièrement dédiée aux arts du feu sans être liée à une manufacture et qui poursuive une mission de nature encyclopédique dans le domaine de la céramique. Les collections de l'Ariana couvrent sept siècles d'histoire, du Moyen Âge à nos jours. La céramique contemporaine est très présente et ce volet important témoignant de l'évolution artistique du plan local, régional et international, est développé avec constance.

Le Musée d'ethnographie (MEG) compte 76'000 objets dont 17'000 relatifs à l'Afrique, 12'000 aux Amériques, 14'000 à l'Asie, 19'000 objets et 15'000 images populaires de l'Europe, 5'000 à l'Océanie, une collection de 2'300 instruments de musique, les archives internationales de musique populaire avec 15'000 disques et 300'000 documents d'anthropologie visuelle et de l'iconographie. C'est l'une des deux plus importantes collections de Suisse réunissant des ensembles significatifs d'objets des 5 continents.

La Bibliothèque de Genève (BGE) abrite 2 millions d'ouvrages, des dizaines de milliers de manuscrits, 100'000 affiches, 25'000 cartes anciennes, un fonds patrimonial d'importance mondiale à l'Institut et Musée Voltaire, 3 millions de pièces au Centre d'iconographie genevoise, un important fonds de partitions à la bibliothèque musicale. C'est un des plus importants patrimoines de Suisse avec trois pôles d'excellence : Genève, la Réforme et le Siècle des Lumières.

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) recense près de 2'000 œuvres dont 270 sises dans l'espace public. Il s'agit d'une collection initiée dans les années 1970.

Le Muséum d'histoire naturelle abrite un formidable et important patrimoine naturel. Si une petite partie des collections, celle qui est exposée, fait la joie des visiteurs, la majorité est conservée dans les réserves et fait l'objet d'études scientifiques menées par des chercheurs non seulement du Muséum mais aussi du monde entier.

Ces études constituent une base indispensable pour proposer des mesures appropriées de protection et de sauvegarde de la biodiversité. Notamment par la présence d'espèces disparues et de types (des spécimens uniques servant de référence pour la définition des espèces), une grande partie de ce patrimoine est irremplaçable. L'autre partie, constituée d'organismes actuels, ne pourrait pas être reconstituée, d'une part pour des raisons financières, d'autre part et surtout, pour des raisons d'éthique. Il n'est plus question aujourd'hui de prélever des animaux dans la nature comme cela se faisait au cours des siècles derniers.

Par ailleurs, le Muséum gère également la collection du Musée d'histoire des sciences, une collection unique en Suisse qui rassemble les instruments scientifiques des savants genevois du 17^e au 19^e siècle. Ces objets uniques témoignent de l'histoire de Genève et de la construction du savoir scientifique en général.

À l'exception du MEG, qui n'a aucune capacité de stockage dans son propre bâtiment, ces institutions disposent certes de réserves de stockage dans les bâtiments qui leur sont attribués mais elles ne suffisent plus depuis de nombreuses années, d'une part en raison de l'accroissement normal des collections et d'autre part des conditions de conservation qui ont évolué sous l'effet du développement de la conservation préventive.

A titre d'exemple, l'abri dont dispose l'Ariana présente un climat particulièrement instable, inadapté à la conservation du verre. Celui-ci est en effet de nature extrêmement fragile et instable et subit des altérations irréversibles et irrécupérables lorsqu'il n'est pas conservé dans de bonnes conditions.

L'idée de construire un dépôt patrimonial central pour entreposer les collections, nécessitant les conditions de conservation les plus strictes, en référence aux normes internationales de l'ICOM (Conseil International des Musées), remonte aux années 1990's. Le projet a été différé en raison de la crise financière mais aussi eu égard à l'absence de terrain s'y prêtant.

Entre-temps, la triste actualité du cambriolage commis en novembre 2002 au Musée de l'horlogerie a incité les assurances de la Ville à relever le niveau de sécurité des dépôts. Ainsi ont-elles exigé que les futurs dépôts pour des collections patrimoniales soient situés en sous-sol.

Le projet de regrouper les collections de la Ville, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres collectivités publiques, a donc été réactivé. Il doit permettre de rationaliser les coûts liés aux dispositifs de sécurité, à la régulation et la maîtrise des conditions hygrométriques, à la mise en place d'installations de traitement contre les insectes nuisibles (anoxie, congélation).

C'est en décembre 2004 que la décision d'implanter des dépôts pour ces collections a été prise par le Conseil administratif au moment où il est apparu qu'il fallait engager la dépollution et la décontamination de l'ancien site des SIG à Artamis.

Dès lors qu'une excavation sur plusieurs mètres de profondeur en sous-sol devait être réalisée, le Conseil administratif a vu là l'unique opportunité de pouvoir construire ces dépôts pour assurer la conservation de ces biens patrimoniaux à long terme.

Etant donné l'insuffisance de locaux précitée, les musées (Musée d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie), le FMAC et la Bibliothèque de Genève louent actuellement des locaux présentant des conditions de conservation variables auprès de tiers pour un montant total de près de 1,5 million par année. Ces baux commerciaux sont également sujets à des adaptations, les coûts à la charge des institutions connaissant par ailleurs une relative croissance.

Ainsi par exemple le Musée d'ethnographie loue aux Ports Francs des dépôts pour sa collection. Cette dernière avait dû être évacuée des locaux de Carl-Vogt en raison des mauvaises conditions de conservation et de sécurité. Rappelons que les collections s'entassaient dans les combles (surcharge thermique) et dans les sous-sols. Aux Ports Francs, elles ne bénéficient toutefois pas de conditions aux normes internationales.

Pour des raisons évidentes d'études scientifiques qui visent à mettre en valeur le patrimoine de la Ville de Genève, rappelons que les collections patrimoniales doivent rester accessibles au personnel scientifique des institutions. La situation au centre-ville de ces dépôts est donc nécessaire.

En conclusion, cette réalisation permettra :

- d'assurer la conservation des biens patrimoniaux de la Ville (collections régulièrement enrichies notamment par les dons de particuliers) dans des locaux aux normes de conservation préconisées par l'ICOM ;
- d'assurer des conditions d'études scientifiques adaptées sur les collections ;
- à terme, des économies annuelles sur le budget de fonctionnement de près de 1,5 million ;
- d'éviter de procéder à de nouvelles locations de dépôts plus adaptés que ceux qui le sont actuellement ;
- de réduire les frais de transport des objets et les déplacements du personnel dans plusieurs dépôts.

Précisons que ce projet de construction a également conduit le service des bâtiments à piloter en collaboration avec chacune des institutions patrimoniales une révision du concept de sécurité dans les musées en adoptant les avantages les plus récents de la technologie.

Obligations légales et de sécurité

Les collectivités se doivent d'éviter la dégradation, voire la perte de biens culturels, par l'adaptation des mesures de conservation aux normes recommandées par les instances qui font autorité.

Situation des ouvrages

Ils seront répartis dans les sous-sols de deux immeubles distincts.

Celui contenant les dépôts principaux sera situé au nord du site, côté rue du Stand, sous l'immeuble d'habitation à construire par la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA). Il accueillera les collections des institutions suivantes :

- Musées d'art et d'histoire
- Musée Ariana
- Musée d'ethnographie
- Bibliothèque de Genève
- Fonds municipal d'art contemporain

L'autre, contenant les abris de biens culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences sera situé au sud du site, côté boulevard Saint-Georges, dans les sous-sols de l'immeuble à construire par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

Dépôts principaux pour les musées et institutions patrimoniales

Descriptif de l'ouvrage

Les dépôts principaux seront situés au sous-sol d'un immeuble d'habitation de 10 étages sur rez-de-chaussée. Ils se développeront sur une surface utile de 10'000 m² environ, répartis sur 5 étages dont trois enterrés.

Le rez-de-chaussée comprendra une loge de sécurité, des sas de contrôle pour les accès des biens, des personnes et des véhicules depuis la rue du Stand, des vestiaires pour le personnel, ainsi qu'un local de stockage pour les très grands objets qui ne trouveront leur place dans les étages inférieurs (MAH).

Le premier étage, réservé aux conservateurs, accueillera une salle de travail et de consultation, un espace détente, ainsi que les formats spéciaux du MEG.

Le premier sous-sol sera affecté au Musée d'ethnographie et aux collections nécessitant un climat particulier de la Bibliothèque de Genève/ Centre d'iconographie genevois et du Fonds municipal d'art contemporain.

Il comprendra également un local pour le traitement des objets par anoxie partagé entre le MEG et le MAH, ainsi qu'un local technique pour l'ensemble des dépôts.

Le deuxième sous-sol, d'une hauteur sous plafond de 3.90 m, sera entièrement consacré aux Musées d'art et d'histoire et au Musée Ariana.

Le troisième sous-sol, enfin, sera partagé entre la Bibliothèque de Genève, le Fonds municipal d'art contemporain et les Musées d'art et d'histoire, qui disposeront de deux chambres fortes.

Concept architectural et structure.

Des pieux sécants d'un diamètre de 90 cm seront ancrés profondément dans la molasse. Ils retiendront la pression des terres environnantes, permettront l'excavation et limiteront les arrivées d'eau de la nappe phréatique. Les matériaux extraits suivront les mêmes filières de recyclage et de dépollution que ceux de l'ensemble du site

A l'intérieur de cette enceinte, la construction sera détachée de la paroi de pieux de façon à ménager un vide sanitaire latéral. Celui-ci sera ventilé et accessible pour des raisons de contrôle des étanchéités et des isolations.

Sous le dernier niveau de dépôts, un étage de rétention permettra de réduire les remontées d'humidité et de répartir les énormes charges des colonnes sur le terrain. Bien que d'une hauteur réduite, ce niveau sera lui aussi accessible.

Les murs, les dalles ainsi que les colonnes qui les supportent seront en béton armé, les séparations entre les différents locaux en plots de ciment revêtus d'une couche de peinture afin d'éviter le dépôt de poussières.

Les dalles seront recouvertes d'une chape de 5 cm permettant l'encastrement de rails pour les armoires de stockage mobiles.

Au sol, une couche de résine recouvrira les couloirs, alors que dans les locaux une simple peinture de sol suffira pour garantir un entretien adéquat.

L'ensemble des locaux sera équipé d'armoires fixes ou mobiles adaptées aux différentes collections en collaboration avec les utilisateurs.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

Les dépôts principaux seront construits conformément à la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 » adoptée par la Ville de Genève.

Cette construction s'intègre dans un écoquartier, dont l'objectif global est d'être « 100% renouvelable et 0 émission » pour ses besoins en énergie, et si possible à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

La présente construction répondra aux critères de haute performance énergétique, et sera d'un niveau au minimum équivalent à Minergie.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par pompe à chaleur permettra de n'avoir localement aucune émission de gaz dans une zone à émissions excessives, conformément aux objectifs cantonaux.

Respect de critères « éco-construction » concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre "fiches CFC").

Concept énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Grâce à une isolation périphérique performante, la construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 83 MJ / m².

Description des installations techniques

Chauffage et froid

Les productions de chaleur pour le chauffage et le froid de ce bâtiment seront assurées par une pompe à chaleur réversible (PAC). Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans un réseau d'eau du Rhône. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Lorsque la température de l'eau le permettra, la production de froid sera réalisée par échange direct sans recours à la pompe à chaleur (Freecooling).

Conditionnement d'air des dépôts

Les conditions climatiques des dépôts seront maintenues au moyen d'un système de ventilation double flux avec traitement d'air (contrôle des températures et de l'humidité).

Lorsque les caractéristiques de l'air intérieur le permettront la ventilation sera réduite au minimum.

Les installations techniques de chauffage et de conditionnement d'air sont conçues pour maintenir des conditions climatiques favorables aux stockages des œuvres dans une enceinte étanche.

Installations électriques

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser l'énergie.

Installations sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres avec double commande.

Programme et surfaces

Dénomination du local	Surfaces utiles en m²	Utilisateurs
<u>Rez de chaussée</u>	420 m ²	
Sas d'entrée véhicule	87 m ²	Communs
Local de livraison	146 m ²	Communs
Sas d'entrée personnes	5 m ²	Communs
Vestiaires/Sanitaires	25 m ²	Communs
Local entretien	11 m ²	Communs
Loge des gardiens		
Bureau	71 m ²	Gardiens
Cuisinette	9 m ²	Gardiens
Espace de repos	8 m ²	Gardiens

Sanitaires	11 m ²	Gardiens
Local sécurité	8 m ²	Gardiens
Hauts Formats	39 m ²	MAH

1er niveau 183 m²

Espace de consultation	64 m ²	Communs
Espace cafétéria	28 m ²	Communs
Local électrique	11 m ²	Communs
Formats spéciaux	80 m ²	MEG

1er sous-sol 2'796 m²

Afrique	320 m ²	MEG
Amérique	184 m ²	MEG
Europe 1	239 m ²	MEG
Europe 2	342 m ²	MEG
Europe 3	276 m ²	MEG
Océanie	146 m ²	MEG
Musique	133 m ²	MEG
Asie	256 m ²	MEG
Iconographie	69 m ²	MEG
Anthropologie audiovisuelle	100 m ²	MEG
Stockage emballage	84 m ²	MEG
Conditionnement	45 m ²	MEG
Quarantaine	30 m ²	MEG
Anoxie	48 m ²	MEG/MAH
Stockage entretien	14 m ²	MEG
Prises de vues	46 m ²	MEG

Divers	51 m ²	MEG
Dépôt froid	139 m ²	CIG
Dépôt froid	27 m ²	FMAC
Sas dépôts froids	7 m ²	MEG/CIG/ FMAC/MAH
Local ventilation	218 m ²	Communs
Local électrique	16 m ²	Communs
WC	6 m ²	Communs

2ème sous-sol

3'310 m²

Peinture	594 m ²	MAH
Sculture	493 m ²	MAH
Arts Appliqués / Papiers Peints + Bois	552 m ²	MAH
Arts Appliqués Textiles	378 m ²	MAH
Arts Appliqués Instruments anciens	212 m ²	MAH
Archéologie Bois et Organique	392 m ²	MAH
Bibliothèque Art et Archéologie	247 m ²	MAH
Stockage divers	6 m ²	MAH
Fonds photographiques	19 m ²	MAH
Céramiques	209 m ²	ARIANA
Verres	172 m ²	ARIANA
Stockage divers	14 m ²	ARIANA
WC	6 m ²	Communs
Local électrique	16 m ²	Communs

3ème sous-sol

3'236 m²

Magasin 1	447 m ²	BGE
Magasin 2	566 m ²	BGE

Collections diverses (ou dépôt tempéré)	492 m ²	FMAC
Arts Appliqués / Armes et armures	195 m ²	MAH
Arts Appliqués / Horlogerie	136 m ²	MAH
Archéologie / Divers	402 m ²	MAH
Cabinet des Arts Graphiques / Estampes 1	169 m ²	MAH
Cabinet des Arts Graphiques / Dessins + estampes 2	404 m ²	MAH
Cabinet des Art Graphiques / Chambre forte	73 m ²	MAH
Archéologie	224 m ²	MAH
Horlogerie / chambre forte	53 m ²	MAH
Conditionnement	49 m ²	MAH
Stockage divers	20 m ²	MAH
WC	6 m ²	Communs

Total surfaces **9'945 m²**

Par institution :

Musée d'art et d'histoire	4'681 m ²	MAH
Musée d'ethnographie	2'439 m ²	MEG
Musée Ariana	395 m ²	ARIANA
Fonds municipal d'art contemporain	519 m ²	FMAC
Bibliothèque de Genève	1'013 m ²	BGE
Centre d'iconographie genevoise	139 m ²	CIG
Gardiens	107 m ²	Gardiens
Communs	652 m ²	Communs

Abri de biens culturels pour le Museum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.

Descriptif de l'ouvrage

Il sera construit sous un immeuble d'habitation de 6 niveaux sur rez construit par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Il répondra aux normes en vigueur pour la construction d'abris de biens culturels et bénéficiera de ce fait d'une subvention fédérale.

Au rez-de-chaussée, une entrée et un local, donnant sur une ruelle entre le cimetière des Rois et l'immeuble, permettra d'accéder par un sas avec véhicule, au monte-charge qui desservira le premier sous-sol. Un local de consultation y est aussi prévu.

Les abris seront divisés en deux zones distinctes : une zone sèche pour les collections de spécimens naturalisés et une zone qui servira de dépôt pour les collections du Musée des Sciences.

Conception architecturale et structure.

La structure répondra aux exigences des instructions pour la construction d'abris pour biens culturels (04 04 1995) ainsi qu'à la norme ITAP 1984, les portes et volets blindés requis seront disposés en conséquence.

Les dalles et les murs seront en béton armé, le radier sera recouvert d'une chape permettant l'encastrement des rails de guidage pour les armoires mobiles. Une étanchéité est prévue sur radier et contre les murs.

Les murs, les sols et les plafonds seront recouverts d'une couche de peinture appropriée afin d'éviter le dépôt de poussières.

L'ensemble des locaux sera équipé d'armoires fixes ou mobiles, appropriées aux différentes collections.

Adéquation à l'agenda 21 de la Ville de Genève

L'abri de biens culturels sera construit conformément à la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 » adoptée par la Ville de Genève.

Cette construction s'intègre dans un écoquartier, dont l'objectif global est d'être « 100% renouvelable et 0 émission » pour ses besoins en énergie, et si possible à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

La présente construction répondra aux critères de haute performance énergétique, et sera d'un niveau au minimum équivalent à Minergie.

Amélioration de la qualité de l'air

La solution technique de production de chaleur par pompe à chaleur permettra de n'avoir localement aucune émission de gaz dans une zone à émissions excessives, conformément aux objectifs cantonaux.

Respect de critères « éco-construction » concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre "fiches CFC").

Concept énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

Grâce à une isolation périphérique performante, la construction possédera une enveloppe thermique de performance équivalente à un standard Minergie, avec un indice de dépense énergétique pour le chauffage d'environ 68 MJ / m².

Description des installations techniques

Chauffage et froid

Les productions de chaleur pour le chauffage et le froid de ce bâtiment seront assurées par une pompe à chaleur réversible (PAC). Elle puisera une partie de son énergie (70%) dans un réseau d'eau du Rhône. Le solde d'énergie à fournir (30%) proviendra de l'électricité nécessaire à son fonctionnement.

Lorsque la température de l'eau le permettra, la production de froid sera réalisée par échange direct sans recours à la pompe à chaleur (Freecooling).

Conditionnement d'air des dépôts

Les conditions climatiques des dépôts seront maintenues au moyen d'un système de ventilation double flux avec traitement d'air (contrôle des températures et de l'humidité).

Lorsque les caractéristiques de l'air intérieur le permettront la ventilation sera réduite au minimum.

Les installations techniques de chauffage et de conditionnement d'air sont conçues pour maintenir des conditions climatiques favorables aux stockages des œuvres dans une enceinte étanche.

Installations électriques

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 380/4 valeur Minergie.

Les puissances et niveaux d'éclairage seront réglés en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1. Des sondes à détection de présence permettront une rationalisation des durées de fonctionnement des luminaires dans le but d'économiser l'énergie.

Installations sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». La chasse d'eau des W.-C. aura une contenance de six litres avec double commande.

Programme et surfaces

Dénomination du local	Surfaces utiles en m²
<u>Rez de chaussée</u>	76 m ²
Livraison	52 m ²
WC	4 m ²
Consultation	20 m ²
<u>1er sous-sol</u>	735 m ²
Conservation sèche 1	475 m ²
Conservation sèche 2	206 m ²
Local entretien	16 m ²
Local électricité	14 m ²
Local technique	24 m ²
Total surfaces :	
Muséum d'histoire naturelle et	
Musée d'histoire des sciences	811 m²

Rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard Saint-Georges 21

L'opération de décontamination du site n'avait pas nécessité la démolition du bâtiment boulevard Saint-Georges 41 (B 59), car aucune contamination, au sens de l'OSites n'avait été décelée sur ce périmètre.

Par la suite, le concours d'architecture de l'écoquartier avait laissé libre choix aux concurrents de maintenir ou pas les constructions restées sur place, dont celle-ci. Le lauréat du concours prit le parti de la démolir, ainsi que toutes les autres, situées sur la rue du Stand.

Il s'agit maintenant de rectifier l'enceinte de fouille, afin de lui faire épouser le contour définitif du sous-sol de l'immeuble de logements de la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social.

Estimation des coûts

Crédit I : Construction et aménagements intérieurs des dépôts principaux de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève des institutions suivantes :

- Musées d'art et d'histoire
- Musée Ariana
- Musée d'ethnographie
- Bibliothèque de Genève
- Fonds municipal d'art contemporain

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	Terrain		
01	Acquisition du terrain ou du droit de superficie		
010	Parcelle n° 4210 feuille 5 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p.m.	
1	Travaux préparatoires		9 380 600
10	Relevé, études géotechniques	49 800	
102	Sondages géotechniques	49 800	
11	Déblaiement, préparation du terrain	3 907 600	
114.0	Installation de chantier	191 100	
114.1	Terrassements	3 716 500	
17	Fondations spéciales	5 423 200	
172	Enceintes de fouille	3 840 400	
173	Etayages	539 500	
174	Ancrages	1 004 500	
176	Epuisement des eaux	38 800	
2	Bâtiment		23 148 100
20	Excavation	386 300	
200.0	Tri des déchets	117 000	
201.0	Installation de chantier	11 800	
201.1	Adaptation réseaux de conduites	109 900	
201.2	Terrassements (remblais)	147 600	
21	Gros oeuvre 1	10 262 600	
211.0	Installation de chantier	625 000	
211.1	Echafaudages	7 400	
211.4	Canalisations à l'intérieur du bâtiment	147 500	
211.5	Béton et béton armé	7 866 200	
211.6	Maçonnerie	637 400	
212.2	Eléments préfabriqués béton (escaliers et façades rez)	239 800	
212.3	Eléments préfabriqués béton (piliers)	739 300	
22	Gros oeuvre 2	3 817 300	
221.4	Fenêtres en aluminium	99 000	
221.6	Portes extérieures en métal	834 000	
222	Ferblanterie	14 400	
225.1	Etanchéité bitumeuse	386 700	
225.2	Isolations spéciales	1 041 500	
225.3	Etanchéités spéciales	1 424 100	
225.4	Revêtements coupe-feu	5 300	
228	Fermetures extérieures protection contre le soleil	12 300	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
23	Installations électriques	2 230 000	
	231 Distribution courant fort	282 300	
	232 Installation à courant fort	608 100	
	233 Lustrerie	491 100	
	235 Appareils à courant faible	50 700	
	236 Installations à courant faible	733 800	
	238 Installations provisoires	64 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	2 715 000	
	243 Distribution de chaleur	433 300	
	244 Installations de ventilation	1 980 600	
	245 Refroidissement	17 300	
	246 Régulation de ventilation	283 800	
25	Installations sanitaires	190 900	
	251 Appareils sanitaires courants	30 300	
	254 Tuyauterie sanitaire	78 100	
	256 Installation sous radier	44 000	
	258 Agencements de cuisine	24 000	
	259 Extincteurs	14 500	
26	Installations de transport	335 700	
	261 Ascenseur et monte-charge	335 700	
27	Aménagements intérieurs 1	1 338 500	
	271 Plâtrerie	106 800	
	272.2 Ouvrages métalliques	409 600	
	272.5 Chambres fortes	770 000	
	273 Menuiserie	2 100	
	275 Systèmes de verrouillage	50 000	
28	Aménagements intérieurs 2	1 871 800	
	281.0 Chapes	317 300	
	281.1 Revêtements de sols sans joints	470 000	
	281.6 Carrelages	3 500	
	281.7 Revêtements de sols en bois	18 800	
	281.8 Faux-planchers techniques	29 300	
	282 Revêtements de paroi en carrelage	15 400	
	283 Faux plafonds	29 900	
	285 Peinture intérieure	907 600	
	287 Nettoyage du bâtiment	80 000	
3	Equipements d'exploitation		3 717 300
33	Installations électriques	686 000	
	339 Equipement sécurité	686 000	
	Installations chauffage, ventilation, conditionnement d'air	83 200	
34	d'air	83 200	
	341 Introduction d'énergies	83 200	
35	Installations sanitaires	52 800	
	353 Fosses de relevage avec pompes	52 800	
36	Installations de transport, installations de stockage	2 865 300	
	368 Installations de stockage diverses	2 865 300	
38	Aménagements intérieurs 2	30 000	
	389 Signalisation	30 000	
4	Aménagements extérieurs		318 300
42	Jardins	318 300	
	420 Participation aménagements extérieurs Eco-quartier	318 300	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		8 694 000
51	Autorisations, taxes	211 100	
	512 Taxes de raccordement	211 100	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	219 800	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	219 800	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
56	Autres frais secondaires	99 000	
561	Surveillance chantier	75 000	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	12 000	
568	Panneaux publicitaires	12 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves	914 200	
583	Réserves pour imprévus 3% du CFC 2 yc honoraires	914 200	
59	Comptes d'attente pour honoraires	7 249 900	
591	Architecte	3 504 800	
592	Ingénieur civil	2 469 000	
593	Ingénieur électricien	444 700	
594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	507 100	
595	Ingénieur en installations sanitaires	27 900	
596	Constat d'huissier	22 500	
596.0	Géomètre	13 500	
596.3	Physicien du bâtiment	65 400	
597.1	Ingénieur sécurité	135 000	
597.2	Ingénieur sécurité (chantier)	30 000	
599.2	Graphiste	30 000	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION			45 258 300
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 1 à 5		3 620 664	3 620 700
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			48 879 000
Frais administratifs et financiers			
61	Prestations du personnel pour les investissements 4% X 48 879 000	1 955 160	1 955 200
62	Intérêts intercalaires [Taux DFL (2.75%) x (48 879 000 + 1 955 200)/2 x 30 /12]	1 747 426	1 747 426
63	Fonds d'art contemporain 2% X (48 879 000 + 1 955 200 + 1 747 426 - 779 000)	1 036 053	1 036 053
COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			53 617 679
A déduire			12 211 300
Part du crédit d'étude, PR-641, voté le 06.04.2009		2 967 300	
Part de la proposition, PR-906 délibération 2, votée le 12.10.2011 destinée aux enceintes de fouilles et aux terrassements profonds		8 465 000	
Participation de la CODHA à la réalisation du sous-sol		779 000	
TOTAL NET DU CREDIT I DEMANDE			41 406 379
TOTAL BRUT DU CREDIT I DEMANDE			41 406 500

Crédit II : Contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) pour l'utilisation d'un abri de biens culturels destiné aux collections patrimoniales du Musée d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.

Le montant de cette servitude a été calculé sur la base des coûts de construction du gros-œuvre répartis entre la Fondation de la Ville de Genève pour le Logement Social et la Ville de Genève.

Ainsi, l'addition des crédits II et III (y compris crédit d'étude et déduction de la subvention) représente le coût total de l'abri des biens culturels, soit 3 119 200 francs.

Le montant de la servitude fera l'objet d'une réadaptation en fin de travaux, sur la base des factures finales.

TOTAL TTC	2 142 700
TOTAL DU CREDIT II DEMANDE	2 142 700

Crédit III : Aménagements intérieurs de l'abri de biens culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	Terrain		
	01 Acquisition du terrain ou du droit de superficie		
	010 Parcelle n° 4210, feuille 5, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p.m.	
2	Bâtiment		959 900
	22 Gros oeuvre 2	197 200	
	225.2 Isolations spéciales	163 700	
	225.3 Etanchéités spéciales	29 900	
	225.4 Revêtements coupe-feu	3 600	
	23 Installations électriques	135 400	
	233 Lustrerie	52 500	
	235 Appareils à courant faible	9 800	
	236 Distribution et installations à courant faible	73 100	
	24 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)	285 600	
	243 Distribution de chaleur	49 100	
	244 Installations de ventilation	167 200	
	245 Régulation électrique	50 700	
	247 Ventilation d'abri PC	18 600	
	25 Installations sanitaires	27 900	
	251 Appareils sanitaires courants	6 400	
	254 Tuyauterie sanitaire	12 900	
	256 Installations sous radier	6 300	
	259 Extincteurs	2 300	
	27 Aménagements intérieurs 1	110 700	
	271 Plâtrerie	42 000	
	272 Ouvrages métalliques	53 700	
	275 Systèmes de verrouillage	15 000	
	28 Aménagements intérieurs 2	203 100	
	281.0 Chapes	24 000	
	281.1 Résine et peinture de sole	78 900	
	281.6 Carrelages et parquets	2 400	
	282 Revêtements de paroi en carrelage	1 900	
	283 Faux plafonds	3 100	
	285 Peintures intérieures	67 800	
	287 Nettoyage du bâtiment	25 000	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
3	Equipements d'exploitation		235 600
	33 Installations électriques	40 000	
	339 Equipement de sécurité	40 000	
	35 Installations sanitaires	6 300	
	353 Pompes de relevage	6 300	
	36 Installations de transport, installations de stockage	189 300	
	368 Installations de stockage diverses	189 300	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		293 800
	52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	7 500	
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	7 500	
	58 Comptes d'attente provisions et réserves	36 300	
	583 Réserves pour imprévus (3%)	36 300	
	59 Comptes d'attente pour honoraires	250 000	
	591 Architecte	129 900	
	593 Ingénieur électricien	28 100	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	49 900	
	595 Ingénieur en installations sanitaires	4 000	
	596.3 Physicien du bâtiment	18 100	
	597 Ingénieur sécurité	20 000	
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION		1 489 300
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8% appliquée sur les CFC 2 à 5	119 144	119 180
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC		1 608 480
	Frais administratifs et financiers		
61	Prestations du personnel pour les investissements 4% X (1 608 480)	64 339	64 340
62	Intérêts intercalaires [Taux DFL (2.75%) x (1 608 480 + 64 340)/2 x 18/12]	34 502	34 502
63	Fonds d'art contemporain 2% X (1 608 480 + 64 340 + 34 502 - 750 000)	19 146	19 146
	COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC		1 726 500
	A déduire		932 700
	Part du crédit d'étude, PR-641, voté le 06.04.2009	182 700	
	Subvention abri OFPP	750 000	
	TOTAL NET DU CREDIT III DEMANDE		793 800
	TOTAL BRUT DU CREDIT III DEMANDE		1 543 800

Crédit IV : Rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment 41, bd.de Saint-Georges (B 59).

Ce montant sera versé à la FVGLS, qui devra financer ces travaux pour le démarrage du chantier de son immeuble d'habitation en septembre prochain. Il sera adapté sur la base des factures finales.

CFC - Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1 Travaux préparatoires		418 150
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	33 450
TOTAL TTC		451 600
TOTAL DU CREDIT IV DEMANDE		451 600

Crédit V : Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections des Musées d'art et d'histoire.

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Equipements et mobilier pour le transport, la consultation et l'entretien des objets : transpalettes, chariots, échelles, dérouleur mobile, tables et chaises de travail, consultation, lampes spéciales, matériel d'emballage et de protection, chambre d'anoxie, espace quarantaine, espace point d'eau déminéralisée.	293 500	293 500
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	23 500
TOTAL TTC		317 000
TOTAL DU CREDIT V DEMANDE		317 000

Crédit VI : mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée d'ethnographie.

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Mobilier et équipements qui compléteront ceux déjà existants dans les dépôts actuels, notamment des tables de travail étagères, chaises, dispositifs de suspension pour textiles.	29 000	29 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	2 400
TOTAL TTC		31 400
TOTAL DU CREDIT VI DEMANDE		31 400

Crédit VII : Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain.

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Mobilier à plans pour la conservation des œuvres papier, chariots de transport, tables d'emballage, tables de consultation et de travail, pupitre d'atelier, tabourets, lampe de conservation	33 859	33 859
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	2 741
TOTAL TTC		36 600
TOTAL DU CREDIT VII DEMANDE		36 600

Crédit VIII: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée Ariana

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Equipement et mobilier pour l'entreposage, le transport et la conservation des œuvres en céramique et en verre comprenant râteliers, table lumineuse, caisse sur palette, modules spéciaux pour verre et céramique, table d'emballage, escabeau chariots et petit mobilier	42 200	42 200
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	3 300
TOTAL TTC		45 500
TOTAL DU CREDIT VIII DEMANDE		45 500

Crédit IX: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Equipement et mobilier pour l'entreposage, le transport et la consultation des œuvres comprenant tables rabattables, escabeau, lampes de table, petit matériel pour les dépôts de la BGE	14 000	14 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	1 000
TOTAL TTC		15 000
TOTAL DU CREDIT IX DEMANDE		15 000

Crédit X: Mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Matériel pour le déchargement des œuvres, la consultation, l'emballage et l'entretien : chariots à pneus, chariot à roulettes, établis, tables de travail et de bureau, chaises, transpalette, armoires de rangement avec portes et sans portes, bacs de rangement, lampes, gerbeur semi-électrique, aspirateurs	83 000	83 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	6 700
TOTAL TTC		89 700
TOTAL DU CREDIT X DEMANDE		89 700

Crédit XI : Matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences.(DSIC)

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences. (DSIC)	180 463	180 463
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	Admis	14 437
TOTAL TTC		194 900
TOTAL DE CREDIT XI DEMANDE		194 900

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre « estimation du coût » sont ceux du mois de janvier 2012 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (norme SIA 416)

Dépôts principaux (crédit I):

Surface de Plancher SP	17 769	m ²
Volume Bâti VB	70 787	m ³
Prix au m ² , CFC 2 + 59 / SP	Fr. 1 716	HT / m ²
Prix au m ³ , CFC 2 + 59 / VB	Fr. 431	HT / m ³

Abri des biens culturels (crédits II et III) :

Surface de Plancher SP	1 092	m ²
Volume Bâti VB	5 115	m ³
Prix au m ² , CFC 2 + 59 / SP	Fr. 3 070	HT / m ²
Prix au m ³ , CFC 2 + 59 / VB	Fr. 655	HT / m ³

Subvention

Les dépôts principaux ne bénéficieront d'aucune subvention (crédit I).

L'abri de biens culturels pour le Museum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences (crédits II et III) a obtenu une subvention d'aide à la "protection des biens culturels" auprès de l'Office fédéral de la protection civile. Cela concerne les surcoûts de construction selon les normes d'abris obligatoires ITAP 84" : portes blindées, surépaisseur en béton, etc. mais également les dispositifs de stockage, en l'occurrence, les rayonnages mobiles. Cette subvention se monte à 750 000 francs.

Autorisation de construire et de démolir

Les dépôts principaux font l'objet d'une requête en autorisation de construire n° DD 104 301 déposée le 31 mai 2011 qui, en principe, devrait être délivrée prochainement. Ils bénéficient d'une autorisation de démolir les bâtiments existants n° M 6624-1 obtenue le 27 octobre 2011.

L'abri des biens culturels est intégré à la requête en autorisation de construire n° DD 104 496 déposée le 16 août 2011 par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) qui, en principe, devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé :

- Crédit I :
Les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 24 mois, mise en exploitation prévue courant 2016 ;
- Crédit II :
L'acte de constitution de la servitude sera passé simultanément à l'acte de constitution de DDP ;
- Crédit III :
Les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 12 mois, mise en exploitation prévue fin 2014 ;
- Crédit IV :
Les travaux seront remboursés immédiatement.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Régime foncier

Les anciens terrains des SIG sont situés boulevard Saint-Georges 41, sur les parcelles 99, 100, 101, 102, 4189, 3383, 3340 et 4188, feuilles 5 et 6, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais. Ces parcelles sont actuellement propriété de la Ville et de l'Etat de Genève. Un remaniement parcellaire qui tient compte des nouvelles implantations est en train d'être établi. Les terrains sur lesquels les dépôts de biens culturels seront construits seront attribués à la Ville de Genève (future parcelle 4210). Les maîtres d'ouvrage des immeubles de logements bénéficieront d'un droit distinct permanent.

Référence au Plan Financier d'Investissement

Cet objet est prévu sous le n° 042.095.04 du 7^{ème} plan financier d'investissements PFI 2012 – 2023 pour un montant de 44 850 000 francs. De plus, cet objet est déjà au bénéfice :

- d'un crédit d'étude pour un montant de 3 150 000 francs - PR-641 - voté le 6 avril 2009.
- d'un crédit de réalisation pour les enceintes de fouilles et les terrassements profonds, pour un montant de 8 465 000 francs - PR-906 - voté le 12 octobre 2011.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière.

Ces nouveaux dépôts représentent environ 10'000 m² de surface utile supplémentaire à gérer par les institutions et impliquent les frais supplémentaires suivants :

Charges et frais annuels	615 550 francs
Energie (eau, électricité, chaleur et froid)	130 000 francs
Contrats d'entretien CVS	85 000 francs
Filtration selon usages	50 000 francs
Surveillance sécurité et intendance (3 postes)	300 000 francs
Entretien des locaux et des œuvres (1/2 poste)	50 000 francs
Surveillance sécurité et intendance	550 francs

Surveillance sécurité et intendance

Le dépôt principal sera équipé d'une loge sécurisée avec présence humaine permanente. Pour assurer ces prestations il est nécessaire de créer des postes supplémentaires :

- 3 postes pour le personnel de surveillance, gérés par les Musées d'art et d'histoire, estimés à 300 000 francs. Ces prestations seront refacturées aux institutions occupant le dépôt principal au prorata des m² occupés.

Entretien des locaux et des œuvres

Afin d'entretenir les dépôts qui représentent des surfaces supplémentaires pour les institutions, il est nécessaire de créer :

- Un demi-poste pour le personnel d'entretien, géré par la Bibliothèque de Genève, estimé à 50 000 francs.

Le Muséum d'histoire naturelle aura une charge supplémentaire annuelle de 550 francs.

Le Musée Ariana, le Musée d'ethnographie et le Fonds municipal d'art contemporain assureront l'entretien des locaux sans charges supplémentaires dans le cadre des budgets de fonctionnement actuels.

Déménagement des collections

Les frais du transfert, conditionnement et chantier des collections pour l'ensemble des institutions feront l'objet d'une demande de crédit budgétaire supplémentaire qui sera déposée prochainement.

Charge financière

<i>Crédit I :</i> Charge financière annuelle sur 41 406 500 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	1 912 950 francs
<i>Crédit II :</i> Charge financière annuelle sur 2 142 700 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités	98 990 francs
<i>Crédit III :</i> Charge financière annuelle sur 793 800 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	89 530 francs
<i>Crédit IV :</i> Charge financière annuelle sur 451 600 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités	96 510 francs
<i>Crédit V :</i> Charge financière annuelle sur 317 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	43 740 francs
<i>Crédit VI :</i> Charge financière annuelle sur 31 400 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	4 330 francs
<i>Crédit VII :</i> Charge financière annuelle sur 36 600 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	5 050 francs
<i>Crédit VIII :</i> Charge financière annuelle sur 45 500 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	6 280 francs
<i>Crédit IX :</i> Charge financière annuelle sur 15 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	2 070 francs
<i>Crédit X :</i> Charge financière annuelle sur 89 700 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités	12 380 francs
<i>Crédit XI :</i> Charge financière annuelle sur 194 900 francs comprenant les intérêts au taux de 2.25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités	41 650 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre.

Les services gestionnaires sont les suivants :

Crédit	I	Service d'architecture
Crédit	II	Département des constructions et de l'aménagement (OPF)
Crédit	III	Service d'architecture
Crédit	IV	Service d'architecture
Crédit	V	Musées d'art et d'histoire
Crédit	VI	Musée d'ethnographie
Crédit	VII	Service culturel (FMAC)
Crédit	VIII	Musée Ariana
Crédit	IX	Bibliothèque de Genève
Crédit	X	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit	XI	Direction des systèmes d'information et de communication

Les services bénéficiaires sont :

Crédit	I	Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Musée Ariana, Bibliothèque de Genève, Fonds municipal d'art contemporain
Crédit	II	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit	III	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit	IV	Tiers bénéficiaire externe (FVGLS)
Crédit	V	Musées d'art et d'histoire
Crédit	VI	Musée d'ethnographie
Crédit	VII	Service culturel (FMAC)
Crédit	VIII	Musée Ariana
Crédit	IX	Bibliothèque de Genève
Crédit	X	Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences
Crédit	XI	Musées d'art et d'histoire, Musée d'ethnographie, Musée Ariana, Bibliothèque de Genève, Fonds municipal d'art contemporain, Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets de délibération suivant(s) :

PROJETS DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

PROJET DE DELIBERATION I

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 42 185 500 francs, complémentaire au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/2 pour la réalisation d'enceintes de fouilles), destiné à la construction et aux aménagements intérieurs de dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève, situés à la rue du Stand n°22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève, (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève), dont à déduire la participation de la CODHA pour un montant de 779 000 francs, soit un montant net de 41 406 500 francs.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 42 185 500 francs.

Art. 3. - Un montant de francs 1 036 053 sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 2 967 300 francs de la part du crédit d'étude, PR-641, voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 44 373 800 francs, sera ajoutée au crédit de 8 465 000 francs voté le 12 octobre 2011 (PR-906/2), soit un total cumulé de 52 838 800 francs, et inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 5. - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DELIBERATION II

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 142 700 francs destiné à la contre-prestation due pour la constitution d'une servitude d'usage exclusive en faveur de la Ville de Genève (MHN) pour l'utilisation d'un abri destiné aux collections patrimoniales du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situés au boulevard Saint Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 142 700 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046.

Art. 4. - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DELIBERATION III

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 547 000 francs, dont à déduire une subvention de l'Office Fédéral de la Protection de la Population de 750 000 francs, soit un crédit net de 797 000 francs destinés aux aménagements intérieurs d'un abri de Biens Culturels pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences, situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 797 000 francs.

Art. 3. - Un montant de 19 146 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 182 700 francs de la part du crédit d'étude, PR-641, voté le 6 avril 2009, soit un montant total de 979 700 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2045.

Art. 5. - Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

PROJET DE DELIBERATION IV

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 451 600 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à la FVGLS consacré à la rectification de l'enceinte de fouille pour la construction du sous-sol du bâtiment de la FVGLS, suite à la démolition du bâtiment boulevard de Saint-Georges 41, situé sur la parcelle 4188, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève (future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 451 600 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2018.

PROJET DE DELIBERATION V

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 317 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections des Musées d'art et d'histoire situé à la rue du Stand n°22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 317 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION VI

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 31 400 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée d'ethnographie situé à la rue du Stand n°22, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 31 400 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION VII

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 36 600 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Fonds municipal d'art contemporain situé à la rue du Stand n°22 , parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève)

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 36 600 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION VIII

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 45 500 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Musée Ariana situé à la rue du Stand n°22 , parcelles 99, 100, 101, 102, 3340 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 500 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION IX

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 15 000 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections de la Bibliothèque de Genève situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 15 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION X

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 89 700 francs destiné au mobilier et matériel d'exploitation du dépôt pour les collections du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situé au boulevard Saint-Georges 41, parcelles 3340, 4188 et 4189, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 89 700 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2024.

PROJET DE DELIBERATION XI

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 194 900 francs destiné au matériel informatique nécessaire au fonctionnement des dépôts de biens culturels pour les collections patrimoniales de la Ville de Genève et des abris du Muséum d'histoire naturelle et Musée d'histoire des sciences situés à la rue du Stand n°22 et boulevard Saint-Georges 41, parcelles 99, 100, 101, 102, 3340, 4188 et 4189, feuilles 5 et 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriétés de l'Etat et de la Ville de Genève. (Future parcelle 4210, propriété de la Ville de Genève).

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 194 900 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2016 à 2019.

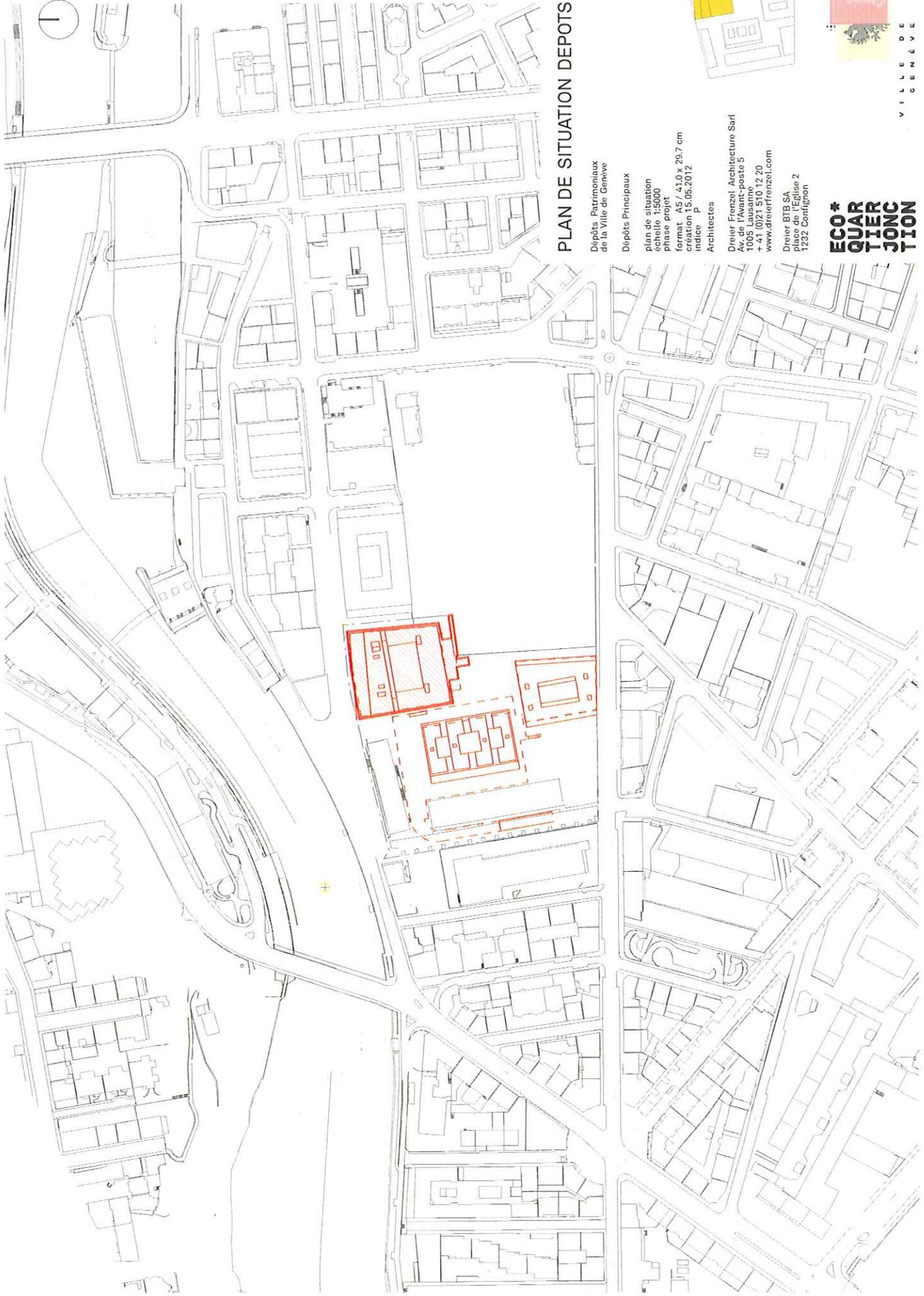
Annexes :

Tableau récapitulatif des onze délibérations

Dépôts patrimoniaux	Abri MHN
Plan de situation	Plan de situation
Plan sous-sol type	Plan sous-sol
Coupe type	Coupe type

Tableau récapitulatif - Dépôts de biens culturels - Ecoquartier de la Jonction

Délib.	Libellé	Adresse	Gest.	Bénéf.	CHF					Commentaires
					Montant BRUT	Recettes	Montant NET	FMAC	Total à amortir au bilan	
1	Construction de dépôts de biens culturels	Rue du Stand 22	ARC	MAH	42'347'500	779'000	41'568'500	1'039'300	53'000'800	a. Participation CODHA pour CHF 779'000 b. PR-906 délibération 2, enceintes de fouilles pour CHF 8'465'000 c. Etude partielle PR-641 pour CHF 2'967'300
2	Achat servitudes d'usage utilisation abris destinés aux collections du MHN	Bvd St-Georges 21	DCA/OPF	MHN	2'142'700	-	2'142'700	-	2'142'700	
3	Abris de biens culturels pour collections du MHN	Bvd St-Georges 21	ARC	MHN	1'547'000	750'000	797'000	19'230	979'700	d. Subvention OFPP CHF 750'000 e. Etude partielle PR-641 pour CHF 182'700
4	Rectification enceinte de fouille pour bâtiment FVGLS	Bvd St-Georges 21	ARC	EXT	451'600	-	451'600	-	451'600	Pour FVGLS
5	Mobilier et matériel d'exploitation des MAH	Rue du Stand 22	MAH	MAH	317'000	-	317'000	-	317'000	
6	Mobilier et matériel d'exploitation du MEG	Rue du Stand 22	MEG	MEG	31'400	-	31'400	-	31'400	
7	Mobilier et matériel d'exploitation du FMAC	Rue du Stand 22	SEC	SEC	36'600	-	36'600	-	36'600	
8	Mobilier et matériel d'exploitation du Musée de l'Ariana	Rue du Stand 22	ARI	ARI	45'500	-	45'500	-	45'500	
9	Mobilier et matériel d'exploitation de la BGE	Bvd St-Georges 21	BGE	BGE	15'000	-	15'000	-	15'000	
10	Mobilier et matériel d'exploitation pour le MHN	Bvd St-Georges 21	MHN	MHN	89'700	-	89'700	-	89'700	
11	Matériel informatique pour les dépôts de biens culturels	Rue du Stand 22 & Bvd St-Georges 21	DSIC	MAH	194'900	-	194'900	-	194'900	
Totaux des crédits demandés (délibération 1 à 11)					47'218'900	1'529'000	45'689'900	1'058'530		
Crédit d'études PR-641 voté le 6.4.2009 (sur délibération 1)					2'967'300					
Crédit de construction PR-906, voté le 12.10.2011, enceintes de fouilles (sur délibération 1)					8'465'000					
Crédit d'études PR-641 voté le 6.4.2009 (sur délibération 3)					182'700					
Coût général brut de l'opération					58'833'900					
Coût général net de l'opération, recettes déduites					57'304'900					
										Total net à amortir au bilan
										57'304'900



PLAN DE SITUATION DEPOTS P.

Depôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

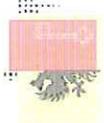
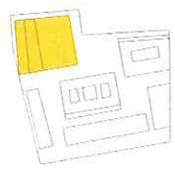
Depôts Principaux

plan de situation
échelle 1:3000
phase projet
format A3 / 41,0 x 29,7 cm
création 5.05.2012
indice p

Architectes

Dreier Frenzel Architecture Sarl
M. Dreier, Av. du Lac 5
1005 Lausanne
+41 (0)21 510 12 20
www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA
place de l'Eglise 2
1232 Confignon



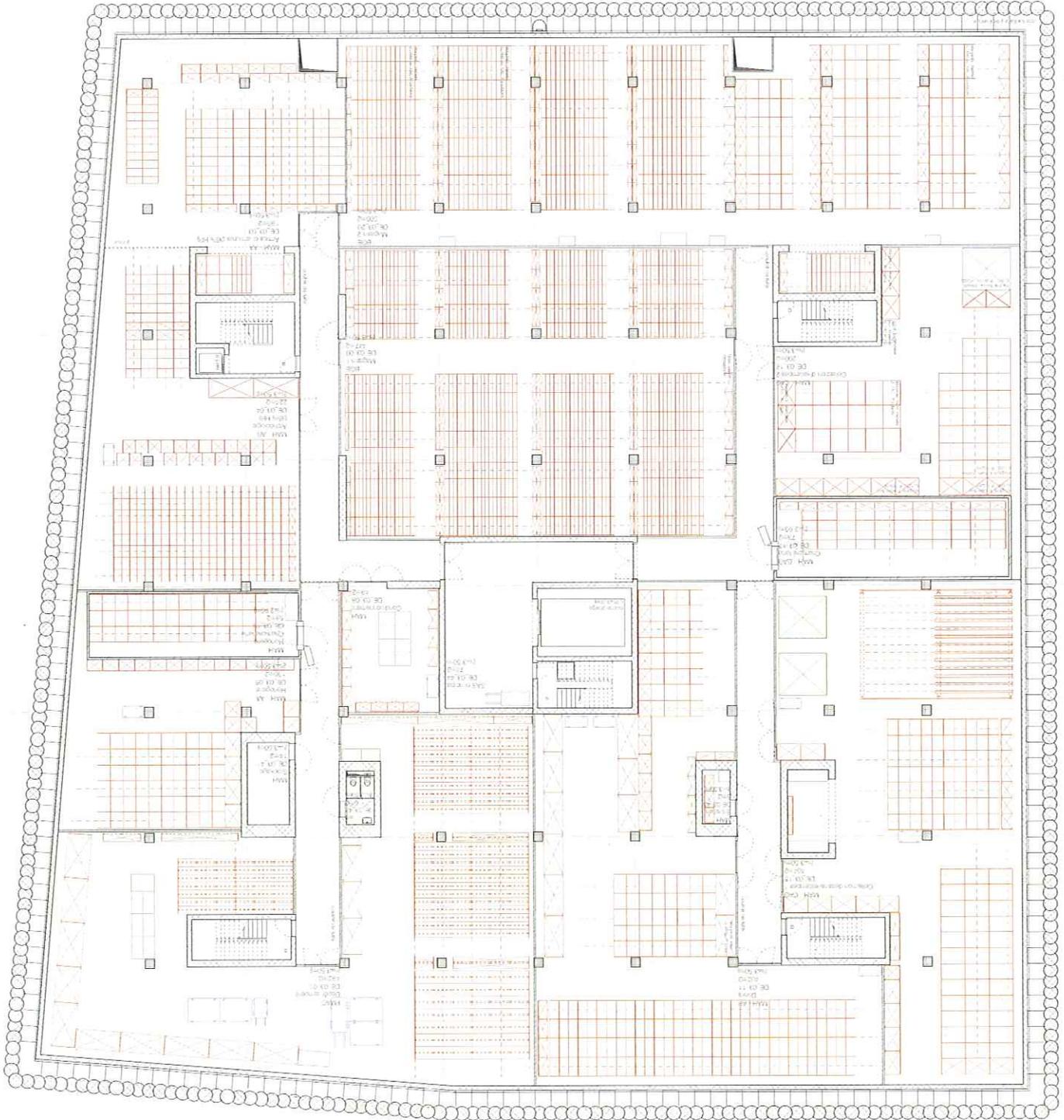
VILLE DE
GENÈVE

**ECO *
QUARTIER
JONCTION**



Légende systèmes d'archivage

- Etagères à acquérir**
- fixe
 - mobile
 - Rails
- Etagères à récupérer**
- fixe
 - mobile
- Mobilier à acquérir**
- Mobilier à récupérer



Plan sous-sol 3

016_DEPOT_PL-S3_500

Dépôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

Dépôts Principaux

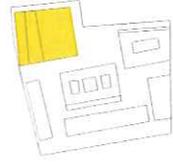
plan sous-sol 3
échelle 1:500
phase projet

format A5 / 41,0 x 29,7 cm
création 15.05.2012
indice p

Architectes

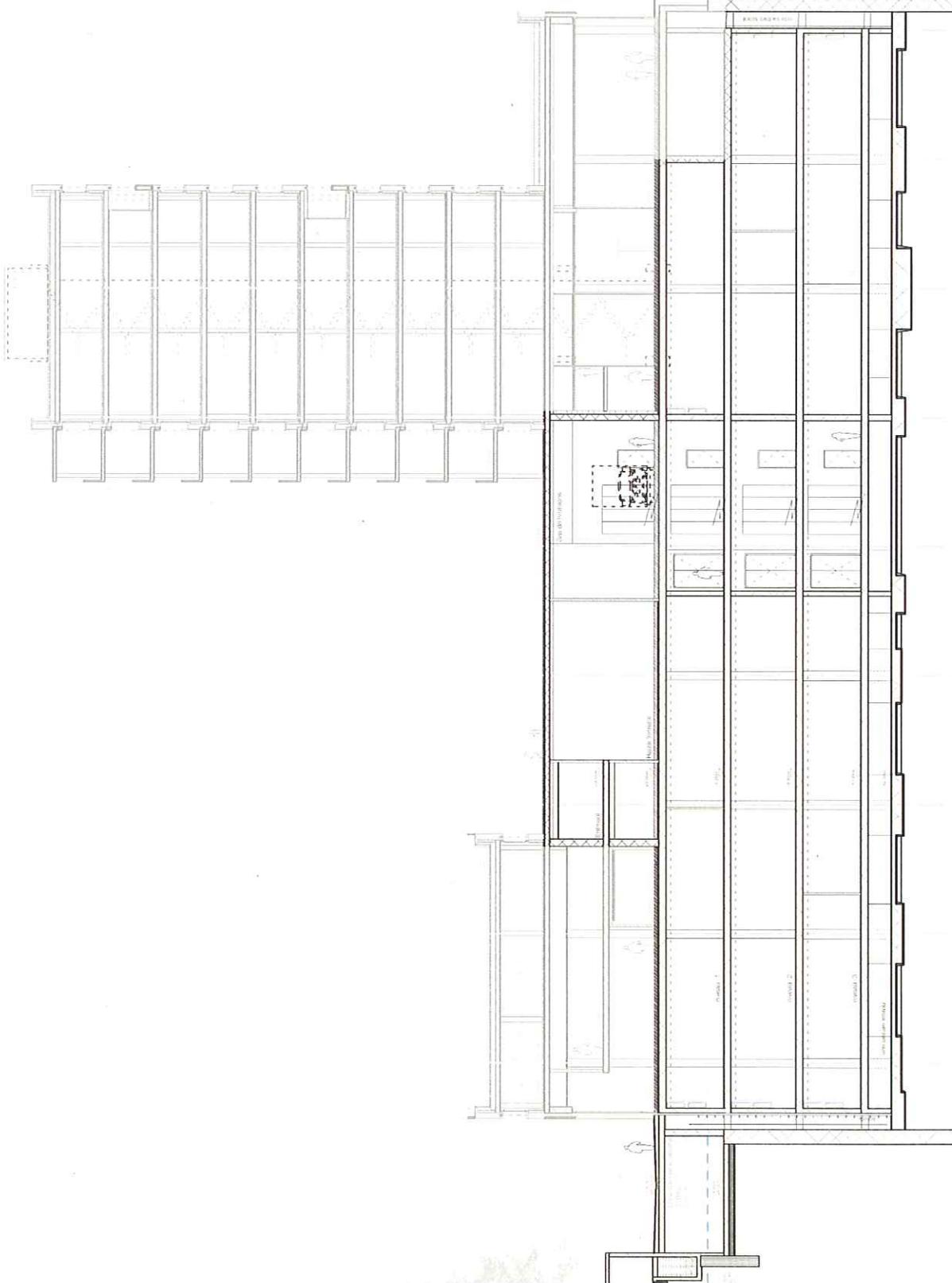
Dreier Frenzel Architecture Sarl
Av. de l'Avant-poste 5
1005 Lausanne
+41 (0)21 510 12 20
www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA
place de l'Eglise 2
1232 Contignon



VILLE DE
GENÈVE

ECO*
QUARTIER
JONCTION



Coupe AA

016_DEPOT_CP-AA_500

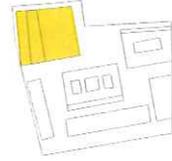
Dépôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

Dépôts Principaux

coupe aa
échelle 1:500
phase projet
format A5 / 41,0 x 29,7 cm
création 15.05.2012
indice P

Architectes
Dreier Frenzel Architecture Sarl
Av. de l'Avant-poste 5
1005 Lausanne
+ 41 (0)21 510 12 20
www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA
place de l'Église 2
1232 Confignon



VILLE DE
GENÈVE

ECO*
QUARTIER
JONCTION



PLAN DE SITUATION MHN

Dépôts: Patrimoniaux
de la Ville de Genève

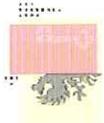
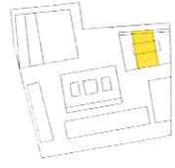
Abri MHN

plan de situation
échelle: 1:5000
phase projet
format A5 / 41,0 x 29,7 cm
création 19.03.2012
indice M

Architectes

Dreier Frenzel Architecture Sarl
Av. de l'Avant-poste 5
1201 Genève
+41 (0)21 510 12 20
www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA
place de l'Eglise 2
1232 Colligny



VILLE DE
GENÈVE

**ECO #
QUAR
TIER
JONC
TION**



Légende systèmes d'archivage

- Etagères à acquérir
 - fixe
 - mobile
 - Rails
- Etagères à récupérer
 - fixe
 - mobile
- Mobilier à acquérir
 - Mobilier à récupérer

Plan sous-sol 1

016_MHN_PL-S1_500

Dépôts Patrimoniaux
de la Ville de Genève

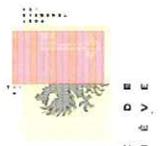
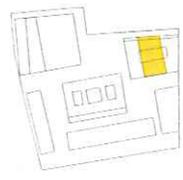
Dépôts MHN

plan sous-sol 1
échelle 1:500
phase projet
format A5 / 41,0 x 29,7 cm
création 19.03.2012
indice M

Architectes

Dreier Frenzel Architecture Sarl
Av. de l'Avant-poste 5
1005 Lausanne
+41 (0)21 510 12 20
www.dreierfrenzel.com

Dreier BTB SA
place de l'Eglise 2
1232 Confignon



VILLE DE
GENÈVE

ECO*
QUARTIER
JONCTION



